

# CEFF ET CIP MAIN DANS LA MAIN POUR UNE NOUVELLE PLATEFORME DE FORMATION CONTINUE



Dans une démarche novatrice, les deux institutions phares de formation de la région Grand Chasseral - le ceff (Centre de formation professionnelle Berne francophone) et le CIP (Centre interrégional de perfectionnement) - consolident leur collaboration pour offrir un accès direct à l'ensemble de leur offre de formation continue.

**S**ans remonter à la préhistoire régionale, il est utile et nécessaire de souligner à quel point ce rapprochement est représentatif non seulement de l'évolution de la formation continue en tant qu'élément essentiel de la carrière professionnelle, mais également de la nécessité de collaboration entre acteurs pour répondre le mieux possible aux besoins et aux demandes évoluant rapidement sur le marché.

### QUALITÉ ET EXPÉRIENCE RECONNUES

Les réputations de qualité et d'expérience du ceff et du CIP ne sont plus à démontrer. Le ceff se concentre sur la formation professionnelle initiale (secondaire II) tout en offrant des formations continues liées à ses filières, ainsi que des formations ES et des cours de préparation à des brevets et diplômes fédéraux. Le CIP est centré sur la formation d'adultes proposant des formations allant des compétences de base aux brevets, y compris des CFC modulaires (horlogerie, mécanique et décolletage). Le terme «perfectionnement», à l'origine réservé à certaines professions lors de la création du CIP, a évolué vers «formation continue», voire «formation tout au long de la vie». Contrairement aux formations initiales du secondaire II, qui sont réglementées par des cadres précis, la formation continue est régie uniquement par la loi du marché. Concrètement, les prestataires de formation sont tenus, pour exister, de s'adapter en permanence aux besoins individuels des personnes et des employeurs. Tout comme dans d'autres secteurs, les formations ont tendance à avoir une durée de vie plus courte et les exigences de qualité augmentent pour suivre les évolutions rapides des professions.

### UNE PLATEFORME UNIFIÉE

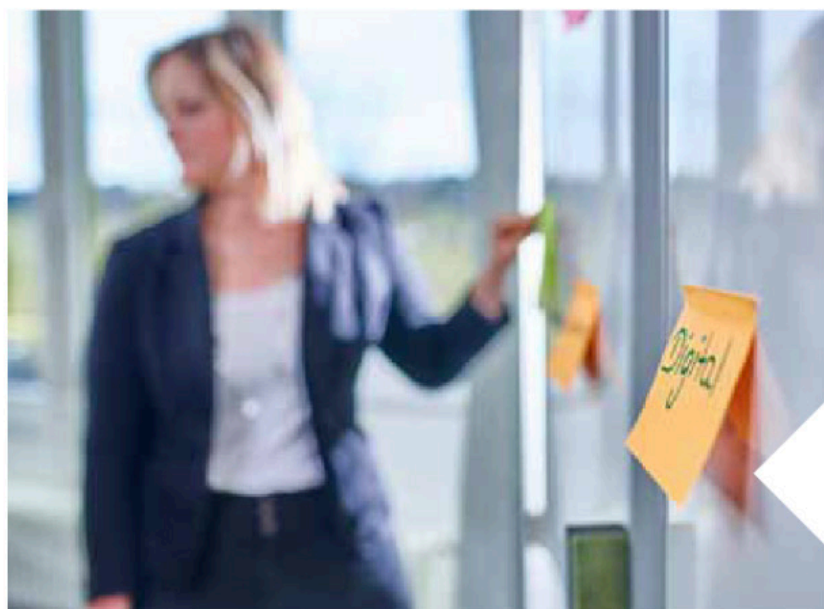
Le défi croissant pour les individus et les employeurs est donc de choisir rapidement la formation la plus adaptée à leurs besoins. Non seulement les offres sont pour certains domaines pléthoriques mais, de plus, les informations à disposition des futurs apprenants sont loin d'être de la même transparence auprès de tous les prestataires: quel prix, quelle durée, quels objectifs de formation, quelle reconnaissance, quels formateurs et combien de participants par cours?

La plateforme proposée par le CIP et le ceff est atteinte par les sites respectifs des deux institutions [www.ceff.ch](http://www.ceff.ch) et [www.cip-tramelan.ch](http://www.cip-tramelan.ch). Pour en augmenter l'efficacité, les deux institutions ont unifié leur manière de présenter les cours. De plus, les procédures d'inscription et de paiement sont strictement les mêmes et complètement transparentes, cette dernière étape permettant un paiement en ligne rapide et sûr.

Par cette démarche, les deux institutions veulent transmettre un message non seulement d'efficacité, mais aussi de disponibilité et de collaboration pour le développement continu des formations essentielles à l'économie de Grand Chasseral et au-delà. De plus, cette plateforme propose une toute nouvelle option, dite formation «à la carte», qui permet à toute institution ou entreprise de transmettre un besoin précis et ciblé aux deux institutions de formation.

Forts de ce nouvel outil, le ceff et le CIP offrent ainsi à la région de nouvelles perspectives en matière de formation continue pour ses habitants, mais aussi pour les entreprises, institutions et collectivités publiques qu'elle abrite.

Découvrez ce nouveau portail sous [www.portailformationadultes.ch](http://www.portailformationadultes.ch)



## LA FORMATION CONTINUE EN SUISSE

Entrée dans la Constitution suisse en 2006 à l'article 64a, la formation continue n'est définie par une loi fédérale (LFCo) que depuis 2017. Selon le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), cette loi vise à renforcer la formation continue, en tant que partie intégrante de l'apprentissage tout au long de la vie, au sein de l'espace suisse de formation. Chaque année, selon l'OFS, environ deux tiers de la population résidante permanente âgée de 15 à 75 ans suit au moins une formation continue.